

CONTEXTE



En France, le secteur du transport (tous types confondus) est le **plus gros poste d'émission de GES**. Sur la période 1990-2019, les émissions de GES liées à ce secteur ont augmenté de 9 %. Lorsqu'une entreprise dispose d'une flotte de véhicules, les émissions sont souvent conséquentes et mettre en œuvre des actions pour ce poste permet donc une réduction significative de CO₂e.

L'avion est le moyen de transport le plus émetteur de CO₂e, suivi de la voiture et du train. Et 28% des voyages en avion sont effectués pour le travail. Pour réduire de manière drastique les émissions liées au transport, il est nécessaire de **fortement limiter voire supprimer les déplacements en avion**.

Pour un trajet de 1 000 km, le TGV émet 90 fois moins de CO₂e qu'un avion.



Réduire les déplacements tributaires des énergies fossiles permet de **limiter sa dépendance aux prix (variables) des carburants** et permet les **gains de CO₂e les plus importants**.



Impliquer les salariés dans la démarche :

- Former les salariés à l'écoconduite.** Le gain de consommation moyen est de **5 à 8 %**.
- Suivre la consommation des véhicules avec des cartes de carburant et fixer des objectifs à ne pas dépasser.

🎯 1 L d'essence rejette **2,3 kg de CO₂e**. Pour réduire vos émissions **d'une tonne**, il suffit de réduire la consommation de carburant de **435 L**. Cela correspond à une réduction de **43 L par véhicule pour une flotte de 10 voitures** (soit un Paris-Marseille).

Optimiser la gestion des déplacements :

- En cas de déplacement lointain, prévoir d'y rester plusieurs jours pour effectuer plusieurs tâches. *Exemple : prospection, autre rdv client.*
- Lors de déplacement en voiture, mettre en œuvre le covoiturage entre salariés grâce à la mise en place d'une routine à respecter (Excel, doc à remplir, plateforme interne) ou en passant par un prestataire externe.
- Favoriser les réunions clients en visioconférence lorsque cela est possible. Investir dans du matériel de bonne qualité pour rendre les visioconférences confortables pour les salariés et professionnelles pour les clients.

🎯 Parvenir à une **hybridation des déplacements** grâce à télétravail permet un gain de CO₂e important car un pour chaque trajet évité vous **réduisez vos émissions de 100%**.

Favoriser les modes de transport moins carbonés :

- Pour les déplacements en France et en Europe proche, imposer aux salariés de prendre le train plutôt que l'avion.
- Sur le lieu d'arrivée, utiliser les transports en commun plutôt que les taxis ou les voitures.

🎯 **Prendre le métro à la place d'une voiture thermique émet 10 fois moins de CO₂e.**



Adopter une bonne gestion de sa flotte :

- Mettre en place un système télématique performant qui vous donnera accès à de nombreuses informations pour savoir où il faut agir (vitesse, consommation de carburant, conduite brusque, panne...). Le système ne permet pas une réduction directe des émissions, ce sont les actions mises en œuvre grâce aux informations qui le permettent.

Exemple : détection d'une conduite agressive = sensibilisation du salarié en question sur une conduite plus douce, voire envoi en stage d'écoconduite.

- Réviser de manière régulière et tracer la flotte de véhicules.

🎯 Mettre en place un système télématique permet de réduire les émissions **d'un véhicule de 7 à 10%**.



Limitier les déplacements pour le déjeuner :

- Améliorer ou proposer une offre de restauration sur le site.
 - Mettre des vélos à disposition des salariés et indiquer le chemin vers les lieux de restauration les plus proches du site.
- 🎯 Pour un trajet de **3 km**, une voiture émet presque **1 kg de CO₂e** alors que le vélo électrique émet **0,03kg**.



Améliorer la qualité de la flotte de véhicules :

- Lors d'un renouvellement, choisir des véhicules avec des meilleures étiquettes énergie et environnement (A,B ou C).
 - OU remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques.
- 🎯 Un véhicule A, B ou C émet **2 fois moins** qu'un véhicule F ou G. À **1,9 €** le litre d'essence, parcourir **300 km** avec une voiture thermique coutera environ **34 €** alors qu'une charge normale pour une voiture électrique coutera environ **10 €**. *

POUR ALLER PLUS LOIN

🔗 Ressources :

🔗 Aides :

[Site Generali - Acteurs et conseils pour covoiturage en entreprise](#)

[**Site Vanberg - Formation écoconduite](#)

[Site du Gouvernement - Aides sur achats de véhicules](#)

[Site de la SNCF - Carte de réduction entreprise](#)